

23 avril 2018

**Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition du 6 mars 2018: «Mesures de sécurité supplémentaires à l'école de Peschier Genève».**

**Rapport de M<sup>me</sup> Danièle Magnin.**

La pétition a été renvoyée à la commission des pétitions lors de la séance plénière du Conseil municipal du 6 mars 2018. La commission des pétitions, sous la présidence de M<sup>me</sup> Hélène Ecuyer, a étudié cette pétition lors de sa séance du 26 mars 2018. La rapporteuse remercie chaleureusement M. Vadim Horcik, procès-verbaliste, pour la clarté et la précision de ses notes de séance.

**Texte de la pétition**

(Voir annexe.)

**Séance du 26 mars 2018**

*Audition de M<sup>me</sup> Olena Isaieva, pétitionnaire, accompagnée de M. Alexey Gavrikov*

M<sup>me</sup> Isaieva explique que la pétition concerne la sécurité à l'école Peschier, plus particulièrement la surveillance des enfants pendant la récréation. Son enfant est scolarisé à l'école Peschier. Une à deux personnes, au maximum, surveillent la cour pendant les récréations, alors que l'école compte de nombreux enfants, que le préau est mitoyen du jardin de la Maison de quartier de Champel, et qu'un passage, non muni d'un portail, permet aux enfants d'y pénétrer aisément sans forcément être vus. De ce jardin, ils peuvent ensuite facilement accéder à la rue, soit l'avenue Peschier, sans pouvoir être vus des surveillants.

Afin de résoudre ce problème, la clôture interrompue de la maison de quartier pourrait être fermée par l'installation d'un portail qui consacrerait une séparation entre la Maison de quartier et l'école. Cela permettrait de mieux délimiter la zone à laquelle les enfants peuvent avoir accès. Il y a des pistes d'action avec la maison de quartier.

Elle est inquiète de constater que les petits, ceux âgés entre 4 et 5 ans, jouent seuls dans la cour, sans la présence d'adultes pour les surveiller et veiller à leur sécurité.

Après avoir contacté d'autres parents, elle a constaté que cette préoccupation était partagée; elle explique que les parents souhaitent que le préau soit fermé.

De plus, il y a eu certains incidents lorsque des parents venus chercher leurs enfants ne les retrouvaient plus dans la cour, car ces derniers étaient partis. C'est une grande source d'inquiétude pour les parents, surtout ceux des enfants les plus petits car, entre 4 et 5 ans, cette situation est très dangereuse.

Les autres parents ont eu l'occasion de s'entretenir avec la directrice de l'établissement afin de savoir ce qui pouvait être fait. Malheureusement, ils n'ont constaté aucune action.

Dès lors, il faudrait faire en sorte que le préau soit plus sécurisé et délimité. Il faudrait aussi que le portail existant soit plus lourd ou mieux pensé, car il est très facile à ouvrir pour les enfants. Elle estime qu'il faudrait plus de surveillants, un par classe peut-être, afin de pouvoir garantir la sécurité des enfants lors des récréations.

Elle rapporte que la directrice lui a dit de parler à son enfant afin de lui expliquer que les lignes blanches délimitaient la zone et qu'il ne pouvait pas sortir. Elle constate qu'en réalité cet argument ne fonctionne pas. Elle estime que c'est à l'administration de l'école d'agir.

M<sup>me</sup> Isaieva traduit les propos de M. Gavrikov

M. Gavrikov explique que sa fille est dans la même classe que l'enfant de M<sup>me</sup> Isaieva. Elle est déjà sortie du préau de l'école. Il rejoint l'avis des parents et estime qu'il est nécessaire qu'il y ait plus de surveillants par classe et pour les plus petits.

De plus, les enfants jouent souvent dehors à la maison de quartier et aucun professeur ne semble le leur interdire alors que la maison de quartier se situe à l'extérieur du préau.

Elle explique que les autres parents lui ont demandé de faire un amendement concernant un toboggan. Il s'agit d'un grand toboggan de 3 m et elle estime que cela reste dangereux, surtout pour les plus petits, lorsqu'il n'y a personne pour surveiller.

Il y a beaucoup d'enfants qui sont tombés de ce toboggan. Les parents souhaitent que cette installation soit sécurisée en installant peut-être un filet de sécurité par exemple.

La présidente demande que la lettre d'amendement soit ajoutée au procès-verbal comme complément à la pétition.

### *Questions*

Un commissaire demande si la pétition a aussi été adressée à M<sup>me</sup> Alder.

M<sup>me</sup> Isaeiva répond que non.

Un commissaire lui suggère d'écrire à la magistrate Esther Alder, ainsi qu'à la directrice de l'école. Elle rappelle que la lettre des parents des enfants de l'école de Pâquis-Centre avait été adressée à M<sup>me</sup> Alder et qu'il y a eu des discussions avec la magistrate.

Cette pétition concerne-t-elle également le parascolaire?

M<sup>me</sup> Isaeiva répond par la négative et explique que cela ne concerne que l'école.

Un commissaire aimerait savoir si l'école des Contamines est citée comme exemple ou si la pétition comprend également des demandes pour l'école de Contamines.

M<sup>me</sup> Isaeiva explique que des parents d'élèves scolarisés à l'école de Contamines lui avaient rapporté qu'un individu s'approchait des enfants et leur demandait de le suivre. Elle remarque que ce n'est pas la première fois que cela arrive à Genève.

Un commissaire s'interroge sur le rapport entre la direction et les enseignants; il s'étonne qu'une direction ne prenne pas directement ces choses en charge et qu'il faille passer par le Conseil municipal, voire le Conseil administratif. C'est signe d'un dysfonctionnement, car ce problème aurait pu être réglé au niveau de l'école.

M<sup>me</sup> Isaeiva dit que des réunions ont eu lieu avec la directrice de l'école. Les parents ont été étonnés lorsque la directrice a expliqué ne pas pouvoir s'entretenir avec tous les parents ainsi, et qu'ils devaient alors prendre rendez-vous avec elle. Elle s'est inquiétée de l'action réelle de la direction de l'école et s'est décidée à faire cette pétition.

Elle explique avoir un rendez-vous avec la directrice le 16 avril 2018. La directrice lui aurait déjà expliqué que des mesures de sécurité sont prises à l'école, en terme de surveillants, mais aussi en équipant les enfants de gilets réfléchissants, etc.

Elle estime que ces mesures ne sont pas suffisantes. Cependant, la directrice estime, elle, que les mesures prises sont suffisantes.

Un commissaire demande si les pétitionnaires ont déjà pu s'adresser au Service des écoles et institutions pour l'enfance.

M<sup>me</sup> Isaeiva répond que non. Elle explique avoir demandé comment agir avec ses collègues. Ces derniers lui ont conseillé de s'adresser au Conseil municipal.

Un commissaire demande si les pétitionnaires ont rencontré les responsables de la maison de quartier afin de savoir pourquoi il n’y a jamais eu de portail.

M<sup>me</sup> Isaeiva dit que l’année précédente, il y avait un portail. Ces discussions étaient relatives à l’agrandissement du préau.

Un commissaire demande si les enfants jouent jusqu’à la maison de quartier.

M<sup>me</sup> Isaeiva acquiesce.

Un commissaire aimerait savoir si un rendez-vous avait été pris avec la direction pour le 31 janvier 2018. Qu’en est-il ressorti?

M<sup>me</sup> Isaeiva répond que le rendez-vous a eu lieu. Elle montre une lettre qui explique que les rendez-vous doivent être pris séparément et cela rejoint ce qu’elle disait précédemment.

A l’intérieur de l’école, elle remarque que la sécurité est très bonne.

Un commissaire demande combien il y a de classe dans cette école.

M<sup>me</sup> Isaeiva dit qu’il s’agit d’une grande école, qu’elle ne saurait pas donner une réponse exacte, mais estime qu’il y a environ six classes.

*Note de la rapporteuse: cette information ne figure pas sur le site internet de l’école.*

Un commissaire aimerait savoir si la maison de quartier est occupée aux heures de récréation.

M<sup>me</sup> Isaeiva explique que le terrain devant la maison de quartier est occupé par des voitures durant ce moment de la journée. Elle suppose qu’il s’agit de la raison pour laquelle le portail est ouvert.

Un commissaire estime qu’il y a un problème de surveillance à résoudre.

M<sup>me</sup> Isaeiva acquiesce et ajoute que ce problème englobe le toboggan également.

Un commissaire demande s’il y a un conseil d’école ou d’établissement qui réunit les parents d’élèves, la direction, le Service des écoles et institutions pour l’enfance, etc.

La présidente intervient pour expliquer que cela dépend des établissements. C’est une question d’organisation interne aux écoles.

Un commissaire pense que ce problème pourrait être géré au niveau de l’administration scolaire voire de l’établissement. Si cette solution existait, il pense que cela serait mieux de traiter de la surveillance avec ces acteurs.

M<sup>me</sup> Isaeiva dit qu'elle a été choquée que la direction refuse de parler directement aux parents.

La présidente demande s'il y a une association de parents d'élève.

M<sup>me</sup> Isaeiva ne sait pas.

Un commissaire a trouvé par une recherche sur le site internet concernant l'école Peschier qu'il existe un conseil d'établissement Peschier/Crêts-de-Champel qui comprend la directrice, des enseignants ainsi que des parents.

La Maison de quartier de Peschier reçoit les enfants le mercredi, mais n'a pas d'agenda, en ligne du moins, qui permette de renseigner l'organisation des journées.

Un commissaire rappelle que la langue de l'administration est le français. Dès lors, si M<sup>me</sup> Isaeiva souhaite avoir une correspondance avec l'administration, il faudra faire traduire les lettres si elles sont rédigées en anglais ou dans une autre langue.

M<sup>me</sup> Isaeiva acquiesce.

### *Discussion et vote*

Un commissaire juge que cette histoire est assez simple et qu'elle n'aurait sans doute pas dû en arriver là. Elle trouve assez intolérable que les enfants ne soient pas protégés d'éventuels dangers. De plus, le fait que la directrice n'a pas répondu aux parents représente pour elle quelque chose de très grave également. Elle estime qu'il faut renvoyer la pétition au Conseil administratif.

Un commissaire a observé des préaux d'école durant les récréations pendant des années. Les maîtresses ne surveillent pas: elles se détendent, discutent ensemble et fument une cigarette en buvant leur café. Cela dure à Genève depuis des décennies. Des mesures doivent être prises afin de remédier aux problèmes de sécurité comme aux inquiétudes légitimes des parents. Elle suggère de mettre en place des surveillants de préaux. Il y a deux options afin de donner suite à cette pétition: entendre M<sup>me</sup> Alder ou renvoyer la pétition au Conseil administratif avec une recommandation.

Elle estime qu'il faut transmettre ce genre d'objet, lui donner la publicité qui convient et voir comment remédier à cela directement avec le Département de l'instruction publique, de la culture et du sport (DIP).

Un commissaire dit que les choses sont claires et que la pétition peut être acceptée et renvoyée au Conseil administratif, mais avec plusieurs recommandations qui peuvent être réalisées rapidement:

- recommander aux pétitionnaires de prendre contact avec le conseil d'établissement;
- demander à M<sup>me</sup> Alder de prendre contact avec les pétitionnaires.

La présidente dit que ce n'est pas un cas isolé; sur de nombreux préaux, des accès peu sécurisés sont présents et les enfants, bien souvent, lorsqu'ils sont petits, n'ont pas l'habitude des horaires et rentrent chez eux tout seul. C'est pareil lorsqu'ils ont l'occasion d'aller jouer sur des terrains adjacents. Ils sont trop jeunes pour comprendre les limites, telles que des lignes blanches, etc.

Pour une personne de langue étrangère, il est parfois très difficile de pouvoir s'intégrer dans un conseil d'école ou d'établissement. La directrice doit faire le pas d'aller vers ces personnes. Les règles sont les mêmes pour tous; les enfants, lors du temps scolaire, sont sous la responsabilité de l'école.

Un commissaire est d'avis qu'ils sont en face d'une allégation. Ils ne connaissent pas les positions des deux côtés. Il a eu l'impression qu'il y a eu une négociation avec la directrice. Il demande l'audition de la directrice de l'établissement.

La présidente informe qu'il faudra demander cela au DIP.

Un commissaire estime que les questions qui ont été posées sont légitimes et qu'il faut y répondre le plus vite possible. Il propose d'écrire un courrier à M<sup>me</sup> Alder avec une copie à la pétitionnaire en expliquant que la commission attend une réponse circonstanciée du département avant d'adopter une posture définitive.

Un commissaire remarque que la proposition du commissaire Vert n'est pas incompatible avec la proposition de voter la pétition dès aujourd'hui. Il est possible de faire les deux en même temps.

Un commissaire des Verts demande ce que demande la pétition.

La présidente répond qu'elle demandait un portail, entre autres.

Un commissaire explique que la commission n'est pas compétente actuellement sans explications du département.

Un commissaire observe que la commission va devoir se prononcer sur la pétition. Pour ce faire il y a deux moyens: la renvoyer au Conseil administratif ou la classer. Comme le classement de la pétition n'est visiblement pas la volonté de la commission, il ne reste que son renvoi au Conseil administratif. En renvoyant cette pétition dans les meilleurs délais, il rappelle qu'il est tout à fait possible d'ajouter le courrier à l'attention de M<sup>me</sup> Alder comme le suggérait plus tôt un commissaire.

Un commissaire pense qu'il n'appartient pas au Conseil municipal d'entrer dans ce genre de détails (mise en place d'un portail). Il ne peut donc pas s'exprimer sur le renvoi immédiat de cette pétition au Conseil administratif.

Un commissaire souhaiterait ajouter que, en se basant sur les photographies, on voit qu'il n'y a pas de portail entre le jardin de la maison de quartier et le préau. Elle ne trouve pas cela normal.

Un commissaire suggère de voter les deux propositions successivement.

Un commissaire souhaite attirer l'attention de la commission sur le fait que certaines demandes concernent le portail et que les autres sont liées à la sécurité. Les demandes d'ordre matériel sont du ressort de la Ville, celles qui concernent la sécurité, la surveillance, du ressort du Canton. Après avoir recherché sur le site internet de l'école, il explique que cette dernière compte 330 élèves. Dans ce cas de figure, il faut trouver une manière de rassurer les parents et de sécuriser les lieux. Il propose donc de renvoyer cette pétition au Conseil administratif.

Une commissaire signale que l'école a été munie d'un bâtiment supplémentaire. Elle avait accueilli des baraquements en attendant que l'école des Crêts soit terminée. Depuis, la disposition a changé; en effet, entre la maison de quartier et l'école de Peschier, il y a une connexion nette, ce qui profite aux enfants. Selon elle, la seule chose à soutenir dans cette pétition est le fait qu'il faut un portail entre le préau et la maison de quartier. De plus, pour les autres accès, elle propose ce qui est déjà fait dans d'autres préaux genevois. Finalement elle constate que le préau est visiblement très difficile à surveiller, car il y'a des issues partout. A partir de là, il est essentiellement question de savoir si les maîtresses doivent surveiller la récréation et, si elles le font, qu'elles le fassent vraiment.

Un commissaire intervient et rappelle qu'on ne peut pas modifier la pétition. Ils ne peuvent que la renvoyer au Conseil administratif ou la classer.

Un commissaire estime qu'il est nécessaire de procéder à des auditions afin que les notes de séance donnent des indications, notamment de M<sup>me</sup> Alder pour décider des actions à prendre.

#### *Votes*

La présidente soumet au vote de la commission la proposition d'audition de M<sup>me</sup> Alder, qui est rejetée par 10 non (2 EàG, 2 S, 1 Ve, 3 LR, 2 DC) contre 3 oui (1 UDC, 2 MCG).

La présidente soumet au vote de la commission la proposition d'envoi d'un courrier à M<sup>me</sup> Alder de la part de la présidente. Cette proposition d'envoi d'un courrier à M<sup>me</sup> Alder est approuvée à l'unanimité des commissaires présents.

Avant le vote de la pétition P-380, la présidente demande aux commissaires présents s'ils souhaitent encore s'exprimer.

Un commissaire annonce qu'il ne pourra pas se prononcer sur cette pétition en l'état. Si l'objet avance rapidement et qu'une solution peut être trouvée, il prendra les décisions en fonction.

La présidente rappelle que le sujet est relatif à la sécurité dans le préau.

Un commissaire rappelle que la pétition ne peut pas être amendée par la commission. Le Conseil administratif verra donc ce qui peut être fait avec les pétitionnaires et le DIP.

Un commissaire comprend que cette parente d'élève soit inquiète pour son enfant et il est normal qu'elle souhaite la sécurité des enfants.

La présidente soumet au vote de la commission le renvoi de la pétition P-380 au Conseil administratif, qui est accepté par 12 oui (2 EàG, 2 S, 3 LR, 2 DC, 1 UDC, 2 MCG) et 1 abstention (Ve).

*Annexes:*

- pétition P-380
- lettre pour des mesures de sécurité supplémentaires
- photographie de la Maison de quartier de Champel

REÇU le  
05 MARS 2018  
P-380

**Olena Isaieva**  
Av. Eugene Pittard 5  
1206 Genève  
Tel. 079 799 52 51  
E-mail: olena.isaieva@yahoo.com

Genève, le 05.03.2018

**Conseil Municipal**  
**Att.: M. Lathion**  
Rue Pierre-Fatio 17  
1204 Genève

**Concerne des mesures de sécurités supplémentaires à l'école de Pechier, Genève**

Monsieur,

Je suis la parente d'un élève de 1P de l'école de Peschier située à l'avenue Dumas 28, Genève 1206. Je voudrais vous adresser cette demande au sujet de la sécurité à l'école de Peschier.

Mon enfant, Daniel Farkosh, a commencé sa scolarité à l'école cette année en 1P (il a 5 ans maintenant). Depuis le début de l'année scolaire j'ai remarqué que, pendant la récréation les enfants jouent en dehors du préau et vont souvent jusqu'à la Maison de quartier, qui est située à côté. C'est très facile pour les enfants de quitter l'école et d'arriver à l'avenue Pechier, parce qu'il n'y a pas de portail entre la maison de quartier et l'école. En plus, les portails d'entrée de la maison de quartier sont toujours ouverts. Pendant la récréation il n'y a qu'un ou deux adultes surveillent ce qui n'est pas suffisant pour remarquer si un des enfants est parti.

Il y a déjà eu des incidents où des enfants de 1P ont quitté l'école pendant la récréation sans être remarqués parce que les portails étaient ouverts (veuillez trouver ci-joint la lettre de la parente d'élève qui est adressée à la directrice de l'école).

De plus, il y a eu le cas récent à l'école des Contamines, qui est située au même endroit, où un homme s'est approché des enfants. De ce fait, je considère que, la sécurité des enfants n'est pas complètement assuré dans le cadre scolaire.

Malheureusement malgré les demandes répétées des parents de 1P adressées à la directrice de l'école, il n'y a eu ni améliorations ni mesures de sécurité supplémentaires.

Au vu de ce qui précède, je voudrais vous adresser les demandes suivantes:

- qu'un portail d'entrée et une clôture soient mis entre l'école et la maison du quartier
- que les portails d'entrée du préau soient changés pour des plus lourds qui seront difficiles à ouvrir pour les petits enfants (plus sécurisés)
- que vous assuriez qu'il y ait une personne par classe de 1P-3P surveillant le préau pendant chaque récréation

Veuillez trouver en annexe les photos.

Je vous remercie de prendre en considération ce courrier et de répondre positivement à ces demandes.

Dans l'attente de vos nouvelles, je vous prie d'agrées, Monsieur, mes salutations distinguées.

Olena Isaieva



L'école de Pechier



La Maison du quartier



Le territoire entre l'école et de la Maison du quartier



Les portails d'entrée du préau



La lettre de la parente d'élève de la classe 1P à la Directrice de l'école

**From:**

**Date:** January 24, 2018 at 10:54:18 PM GMT+1

**To:**

**Subject:** Security Concern and Request for a Meeting

Dear Ms Perrelet,

I would like to follow up on the conversation we had a few months ago on the security at Peschier school. If you remember my son together with a few others left the school without being noticed because no one was watching them. I passed by the school in the breaks last week several days in a row and I regret to inform you that there is no person watching the children during the 30 min break outside in the school yard on the side where the smallest children are ( the blue line),and the whole avenue Dumas. Gates were also open. This is very serious issue for us as parents to have no person watching the youngest children. The world we live in nowadays requires a higher security in place. While we like everything else about the school, security during the breaks remains a huge issue for us. I see you have a very robust system not allowing anyone to enter inside the building of the school but can we ensure you do the same during the breaks while children are outside in the school yard. We can no longer afford sending our kids to school and having them unattended for 30 min in the afternoon and 30 in the morning. What we ask for as parents is to ensure there is at least one person guarding each door of the school yard ( you have only two doors of the school and one opening toward Madison du Quartier. Furthermore could you please ensure that there is at least one person if not more monitoring the little children P1 and the exits of the school yard during each break.

I have taken a few videos and pictures demonstrating how there is absolutely no one from the school watching the kids on the side of avenue Dumas, in case you would like I can share them with you. Usually all people from the school team are staying on the other side together , but no one is watching the Youngest children on the side of Duma.

This security concern was also shared with me by several other parents from the school who feel an action needs to be takes as soon as possible to resolve the issue. We would like to ask you for a face to face meeting between you and several parents who would like to meet you and discuss the measures you already have in place and how we can ensure our kids are safe while left outside in the breaks every day.

Would Wednesday 31st of January or Friday 2nd of February work for you to meet at your school and what time would best suit your agenda please?

Many thanks in advance for your time and consideration. We look forward to hearing from you soon.

Best regards,

P-380

**Olena Isaieva**  
Av. Eugene Pittard 5  
1206 Genève  
Tel. 079 799 52 51  
E-mail: olena.isaieva@yahoo.com

Genève, le 26.03.2018

Conseil Municipal  
Att.: Mme. Ecuyer  
Rue Pierre-Fatio 17  
1204 Genève

**Concerne : L'amendement pour petition de le 5 Mars 2018 des mesures de sécurités supplémentaires à l'école de Pechier, Genève**

Madame,

Je voudrais soumettre une demande supplémentaire de la pétition faite le 5 mars 2018, en effet, plusieurs parents m'ont demandé de formuler l'amendement.

Sur le terrain de jeux de l'école, il y a des installations de jeux qui ne sont pas suffisamment sécurisées.

Malheureusement, plusieurs enfants sont déjà tombés de la cabane du grand toboggan qui est plus de 2.5 metres (veuillez trouver ci-joint le photo).

Ce sont les accidents qui pourraient être très dangereux pour les petits.

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons de mettre la sécurité supplémentaire, il peut s'agir d'un filet de sécurité autour du toboggan ou toute autre mesure de sécurité qui est nécessaire pour l'utilisation de ce type d'installation de jeux et en plus nous vous prions d'améliorer la surveillance pendant la récréation.

Je vous prie d'agréer, Madame, mes salutations distinguées.

Olena Isaieva





